

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2015

Date convocation : 16/11/2015

Excusés - Absents : Yves BOUSQUET, Philippe MARIE, Christian PORCHIS, Gérard DOUZIECH, Stéphane JEAMBRUN, DESSOLIERS Lydie qui a donné procuration à Rolande AZAM pour voter en ses lieu et place.

1-Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn –SDCI-
Présentation du projet SDCI élaboré par M. le Préfet du Tarn dans le cadre de la loi NOTRe, sur lequel les EPCI, les communes, les communautés de communes doivent donner leur avis. Il a été décidé au niveau de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala – 3CS-, d'émettre un avis par projet de fusion ou de dissolution quand celui-ci impacte la 3CS et ses communes adhérentes, ainsi les communes peuvent s'appuyer sur l'avis de la 3CS.

Les avis suivants ont été émis par le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, sur les points ci-dessous.

01- Fusion de la 3CS avec la Communauté de communes VAL 81 : Considérant que la 3CS ne rejette pas la possibilité d'une telle fusion mais mesure l'impact et l'importance d'une nouvelle fusion alors qu'elle peut se maintenir en l'état,
Considérant qu'il est, en la matière, essentiel de connaître la position de la Communauté de Communes Val 81 et de ses communes membres,

La Position du conseil municipal sera adaptée en accord avec la position de la Communauté de Communes Val 81 et de ses communes membres quand celle-ci sera connue.

02 - Retrait des communes de MILHAVET, de VILLENEUVE SUR VÈRE et de LAPARROUQUIAL :

Les communes de Milhavet et de Villeneuve sur Vère ont fait la démarche volontaire de rejoindre la Communauté de Communes du Ségala Carmausin (CCSC) dès 2011 après une réflexion mûrie autour des différents partenariats existants avec des communes et les intercommunalités voisines.

Considérant que la loi NOTRe confirme la commune comme cellule de base de la démocratie française,

Considérant que le choix de la commune doit être l'élément fondateur de la mise en œuvre de sa destinée,

Considérant la volonté des conseils municipaux de Villeneuve sur Vère et Milhavet de se maintenir dans le périmètre de la 3CS,

Considérant le souhait de la commune de Laparroquial et sa volonté de rejoindre la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C),

Le conseil municipal donne un avis défavorable au retrait des communes de Milhavet et de Villeneuve sur Vère de la 3CS et d'accepter le retrait de la Commune de Laparroquial de la 3CS.

03- Suppression du SICTOM du Canton de PAMPELONNE et du SICTOM du CAUSSE SEGALA : La décision d'exercer la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » sur l'ensemble du territoire intercommunal dès le 1 janvier 2016 a été prise et actée dans les statuts de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala au rang des compétences obligatoires ce qui, de fait, implique la suppression des SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Causse Ségala et Pampelonne. Emettre un avis sur leur suppression est non fondé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, ne souhaite pas émettre d'avis sur ce point.

03 bis- Suppression du SICTOM de VALENCE VALDERIES : La loi NOTRe faisant obligation aux communautés de communes d'exercer la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » à compter du 1^{er} Janvier 2017, la situation du SICTOM Valence Valdériès dépendra de la mise en œuvre du SDCI et de la fusion ou pas avec Val 81 ce qui renvoie au point 01.

Le conseil municipal décide d'adapter sa position en accord avec la position de Val 81 et de ses communes membres sur le devenir de ce syndicat.

04- Dissolution du SIVOM du PLATEAU VILLENEUVOIS : Considérant la dissolution en cours souhaitée par les communes membres, le conseil municipal accepte la dissolution du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du plateau Villeneuvois.

05- SIVU du POLE GERONTOLOGIQUE de VALDERIES : Certaines communes membres du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) ont manifesté le souhait de maintenir le syndicat du Pôle Gérontologique de Valdériès en activité au regard des services rendus à ces communes.

Le conseil municipal décide d'adapter sa position sur celle de ses communes membres pour la suppression du syndicat intercommunal du Pôle Gérontologique de Valdériès.

06- Suppression du SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la SALLE POLYVALENTE MONTIRAT – SAINT CHRISTOPHE : Considérant souhait des communes de Montirat et de Saint Christophe de maintenir le syndicat intercommunal en activité au regard des services rendus à ses communes,

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur la suppression du Syndicat Intercommunal de la salle polyvalente Montirat – Saint Christophe.

07- Suppression du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CREATION et GESTION des LOGEMENTS et FOYERS de MIRANDOL – PAMPELONNE : Considérant que les actions mises en œuvre récemment par le syndicat afin de pérenniser son action n'ont pas encore pu porter leurs fruits,

Considérant que la dissolution ne paraît pas opportune à ce jour,

Considérant la volonté des communes concernées,

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la suppression du Syndicat Intercommunal Création et Gestion des logements et foyers de Mirandol – Pampelonne.

08- Fusion du SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la DECOUVERTE avec le SMAD : Considérant que la fusion du Syndicat Intercommunal de la Découverte (SID) avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Découverte (SMAD) entraînerait de facto sa dissolution,

Considérant que les communes de Blaye les Mines, Carmaux, Le Garric, Cagnac les Mines, Saint Benoit de Carmaux et Taïx sont chacune membre de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS),

Considérant que la contribution financière de ces Communes dans le SID sera réglée par le biais de leur attribution de compensation respective,

Le conseil municipal accepte la dissolution du SID, la dévolution de ses biens et charges à la 3CS et la substitution du SID membre du SMAD par la 3CS.

2-Modification statutaire 3CS : Accord à l'unanimité pour valider la modification des statuts présentée par Madame le Maire et voté en conseil de communauté le 14 octobre 2015.

3- Lotissement Puech Redon : Rappel des termes de la délibération du 27 octobre 2014 portant définition du prix de vente des terrains du lotissement de Puech Redon. Malgré les nombreuses démarches effectuées (contacts constructeurs, annonces sur plusieurs sites internet) et les contacts que nous avons eu au secrétariat de mairie, l'aboutissement à une vente est difficile.

Contact a été pris avec une agence immobilière qui propose ses services par le biais de la signature d'une convention sans exclusivité. Les frais d'agence sont à la charge des acquéreurs.

La collectivité n'ayant pas eu à acheter le terrain initial, les prix de vente pourraient être revus compte tenu de la nécessité pour les personnes d'investir dans un système d'assainissement autonome.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'arrêter les prix forfaitaires suivants par lot :

Numéro de lot	Prix de vente	
	Prix HT	Prix TTC
Lot n° 1	18 166.67 €	21 800 €
Lot n° 2	14 750.00 €	17 700 €
Lot n° 3	13 916.67 €	16 700 €
Lot n° 4	14 000.00 €	16 800 €
Lot n° 5	14 166.67 €	17 000 €
Lot n° 6	15 250.00 €	18 300 €
Lot n° 7	16 500.00 €	19 800 €
Lot n° 8	17 500.00 €	21 000 €
Lot n° 9	16 666.67 €	20 000 €

- DECIDE de signer la convention de vente sans exclusivité avec l'agence immobilière CONSEIL INVEST de Carmaux,

4- Jumelage Viaduc du Viaur et Viaduc du Faux-Namti : Rappel du projet de jumelage du Viaduc du Viaur avec celui du Faux Namti en Chine, car conçus tous les deux par Paul Bodin et construits par la Spie Batignolles.

Rappel de l'accord du conseil municipal, sur le principe du jumelage mais aussi les questions qui se posent. Pour cela la commune est accompagnée par Anne SENEMAUD, habitante au Cun, qui met son expérience au service de ce projet et qui coordonne le comité de pilotage qui s'est créé. Il comprend pour le moment Jean Soler, Françoise Emeriaud, Rolande Azam, Cécile Bogdanick (SIVOM de Pampelonne).

Madame le Maire propose qu'Anne SENEMAUD soit nommée « chargée de mission » pour assurer un travail de coordination, de mise en relation des différents intervenants avec le Comité de pilotage et la mairie de Tanus, et de mise en œuvre des actions autour de ce projet. **Accord à l'unanimité.**

5- Questions diverses :

***Elections régionales des 06 et 13 décembre 2015 :** organisation du planning de tenue du bureau de vote de 8h00 à 18h00 sans interruption pour ces 2 journées.

***Demande subvention Ecole JBC de Carmaux** pour un enfant de la commune scolarisé en CLIS qui participerait à 1 voyage scolaire à Paris. Accord à l'unanimité pour verser la somme de 50 e, cependant voir avec l'école si ce projet est maintenu compte tenu des récents événements terroristes à Paris. .

***Projet extension local chasse :** Michel KOSTIW présente pour la Sté de Chasse de Tanus, le projet d'extension d'un local de stockage à côté de l'existant route de Marsal de 36 m² environ. Les travaux de cette construction seraient pris en charge par l'association. Cependant le dépôt de permis nécessite qu'il soit réalisé par un architecte car la mairie est une personne morale tout comme l'association de chasse.

***Projet extension local Foire :** Rolande AZAM présente le projet du Comité de la Foire du Ségala qui consiste en un agrandissement de la salle d'exposition « La Cabano » sur le côté salle communale. Le projet reste à approfondir sur les questions de financement, de prise en charge des travaux, de remboursement de prêt si nécessaire, etc. avant que le conseil municipal puisse se prononcer.

***Journée de la Laïcité** le 09 décembre prochain : à cet effet un panneau « Liberté- Egalité- Fraternité » a été commandé pour l'Ecole du Viaur (prise en charge SIVU). Un devis sera demandé pour poser ces mêmes mots sur le fronton de la mairie.

***Plan VIGIPIRATE renforcé** suite aux récents attentats à Paris : une sonnette a été mise en place au portail de l'école, qui ainsi reste toujours fermé à clé pendant les horaires d'occupation par les enfants de l'école.

***Station d'épuration :** présentation du compte-rendu du bilan 24 h effectué par le SATESE (service du Département) La STEP fonctionne bien et est très bien entretenue par les agents techniques, cependant elle fonctionne à seulement 43 % de ses capacités par manque de pollution. Pour améliorer ce phénomène, Il faut déconnecter le maximum de fosses septiques, afin d'envoyer plus de flux pollués vers la STEP. Un courrier sera adressé aux personnes concernées après avoir fait le point sur les retours de déclaration de déconnexion de fosse depuis 2007.

***Assurance statutaire du personnel :** accord pour participer à la consultation du CDG en vue de renouveler le contrat d'assurance pour les risques liés aux obligations de la commune vis-à-vis du personnel en cas de maladie, accident du travail, etc.

***Journée d'accueil des nouveaux arrivants et des voeux :** reconduite pour 2016, elle aura lieu le dimanche 10 janvier 2016

La séance est levée à 23h15

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM